

**DECISION MODIFICATIVE DU DIRECTEUR GENERAL PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION THEMATIQUE INTERFILIERE RESSOURCES ZOOGENETIQUES**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L. 621-1 à L. 621-14 et D. 621-1 à D. 621-27

Vu le décret n° 2019-519 du 24 mai 2019 relatif à l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer)

Vu l'arrêté du 12 août 2020 portant création et composition de la commission thématique interfilières « ressources zoogénétiques » au sein de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer

Vu la décision de la Directrice Générale de FranceAgriMer n° MF-2020-04 du 16 septembre 2020 modifiée relative à la nomination des membres de la CTI

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Composition

Est nommé membre « représentant des instituts techniques mentionnés à l'article R. 653-29 du code rural et de la pêche maritime ou d'autres organismes chargés de la gestion des ressources génétiques » avec voix consultative de la commission thématique interfilières « ressources zoogénétiques » :

- M. Joël BIDANEL (en remplacement de Mme Marie-José MERCAT) pour l'IFIP.

Article 2 : Entrée en vigueur

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Montreuil, le 21/02/2023

**La Directrice générale de l'établissement national
des produits de l'agriculture et de la mer,**

Christine AVELIN

Siège social

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 00 00
www.franceagrimer.fr